

Le magazine des PME suisses

Viticulture au Tessin

wir-broker.ch

*Le nouveau modèle d'assurances de Swiss Insurance Union AG
d'Andreas Hollecker pour séduire les PME*

Start-up en ligne de mire

Ces mesures rendent le réseau WIR encore plus performant



WIRpromo

*Apprendre une langue:
un jeu d'enfants*

Des PME mieux informées

Abonnez-vous en WIR aux médias économiques

Primes d'assurance à régler avec une part WIR

Partenariat avec la société Swiss Insurance Union AG

Payer des primes d'assurances avec une part WIR sans changer de société d'assurances: c'est précisément ce que permet le nouveau partenariat d'assurances conclu entre la Banque WIR et la société Swiss Insurance Union AG.

La possibilité de régler certaines charges répétitives et régulières avec une part WIR constitue la manière la plus aisée de placer des avoirs WIR. Les primes d'assurance constituent de telles dépenses répétitives. Grâce à un partenariat produit conclu entre la Banque WIR et la société d'assurance Swiss Insurance Union AG, ces dernières peuvent désormais être réglées avec une part WIR – dans toute la Suisse et sans devoir changer de société d'assurance.

L'assortiment de prestations WIR de la société Swiss Insurance Union AG couvre les assurances suivantes:

- Assurances mobilières d'entreprise
- Assurances bâtiments
- Assurances responsabilité civile d'entreprise
- Assurances responsabilité civile professionnelle
- Assurances protection juridique
- Assurances techniques (machines, informatique)
- Assurances véhicules à moteur

Les primes et cotisations d'assurances obligatoires de personnes à verser à la Suva ou aux caisses de pensions par exemple ne peuvent pas être réglées avec une part WIR.

Une part WIR pouvant atteindre 15%

La part WIR appliquée à toutes les assurances choses, bâtiments et responsabilité civile se monte à 15% et à 4% pour les assurances pour véhicules à moteur. Certains écarts demeurent réservés. La société Swiss Insurance Union AG détermine les parts WIR exactes dès qu'elle dispose d'un aperçu de tous les contrats d'assurance, après réception des mandats.

La part WIR se calcule sur la prime d'assurance, hors droit de timbre légal, hors éventuels suppléments pour paiement par acomptes et hors toutes les autres taxes légales telles que les versements à des fonds pour dommages naturels et à des fonds de sécurité.

Il n'est pas nécessaire de changer d'assureur

Les assurés qui désirent profiter de cette nouvelle offre peuvent conserver toutes leurs assurances auprès de leurs sociétés d'assurances actuelles. La seule condition est que l'assuré confie un mandat pour la gestion de toutes ses assurances à la société Swiss Insurance Union AG. Cette prestation de service est gratuite pour tous les clients WIR. La société Swiss Insurance Union AG propose par ailleurs un service neutre de comparaison des contrats d'assurance existants. En effet, on l'oublie souvent dans notre vie quotidienne: il est également possible d'optimiser les primes d'assurances.

Payez déjà une part WIR sur les primes de 2021!

Pour pouvoir régler une partie de vos primes d'assurance en WIR à l'avenir, vous signez tout simplement un mandat auprès de la société Swiss Insurance Union AG. Dès la réception de votre mandat, elle se charge de la gestion et de l'encadrement et coordonne avec vous le paiement des primes de vos polices d'assurance. Si le mandat est signé d'ici à fin novembre, il vous sera possible de payer une part WIR sur vos primes d'assurances dès 2021.

Vous trouverez le mandat à l'adresse www.wir-broker.ch/downloads





Andreas Hollecker: «Nous sommes en train d'étendre nos prestations de services à la Suisse romande et italienne.»

Photo: Henry Muchenberger

La société Swiss Insurance Union AG est un courtier en assurances indépendant, enregistré auprès de la FINMA. L'entreprise a été fondée en 2015 et s'est positionnée avec succès en tant que courtier en assurances WIR exclusif. La société Swiss Insurance Union AG collabore avec toutes les grandes sociétés d'assurance et avec divers instituts bancaires. L'entreprise est dirigée par le CEO Andreas Hollecker.

Qu'est-ce qui distingue la société Swiss Insurance Union AG?

Andreas Hollecker: La société Swiss Insurance Union AG est un courtier en assurances classique, spécialiste du règlement des primes d'assurances avec une part WIR se faisant par l'intermédiaire de notre société en sa qualité de courtier. Nous proposons nos prestations de services dans toute la Suisse allemande et sommes en train d'étendre cette prestation de services également à la Suisse romande et à la Suisse italienne. Sous cette forme, nous sommes sans doute une entreprise assez unique en tant que courtier en assurances sur le marché suisse.

Qu'attendez-vous de la collaboration avec la Banque WIR?

Les primes d'assurances représentent un très important poste du budget de toutes les PME. Le règlement de ces primes avec une part WIR constitue dès lors certainement un point très positif. Ce qu'il y a de fantastique, c'est que cela s'appliquera déjà aux primes 2021 si le mandat est signé jusqu'à fin novembre. Comme la taille de la PME n'est pas déterminante, nous nous attendons à une croissance importante du nombre de nos clients PME membres du réseau WIR.

Comment le client peut-il payer une prime d'assurance avec une part WIR?

Nous coordonnons le paiement des primes entre le client et les sociétés d'assurance. Une fois que les primes ont été payées par le client, nous établissons un décompte permettant de calculer directement la part WIR.

Quels objectifs stratégiques à long terme poursuivez-vous?

Nous proposerons aux clients du réseau WIR d'autres services tels que des contrats cadres à conditions préférentielles, des services numériques, etc. Cependant, nous cherchons essentiellement à nous positionner au sein du réseau WIR en tant qu'important courtier en assurances et à enthousiasmer nos clients.

● Interview: Daniel Flury

Important à savoir

Le client (preneur d'assurance) reste toujours le partenaire contractuel des sociétés d'assurance. La facturation se fait donc toujours directement au client et c'est aussi ce dernier qui doit payer la prime. La société Swiss Insurance Union AG coordonne le paiement des primes et établit directement avec le client un décompte de la part WIR.

Délais de paiement

Les délais de paiement sont fixés par les sociétés d'assurance. Ce n'est qu'après le paiement de l'intégralité de la prime qu'il est possible de procéder au décompte de la part WIR. Le non-paiement des primes d'assurance dans les délais impartis peut entraîner une interruption de couverture. La société Swiss Insurance Union AG décline toute responsabilité en cas de retard de paiement.

Vous trouverez de plus amples informations, le mandat, les conditions générales ainsi que les informations de prise de contact sous www.wir-broker.ch